

## Compte rendu du CTL du 2 octobre 2012

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- Projet d'installation du pôle gestion fiscale et de la trésorerie du Puy St Jean dans les locaux de la DDFIP.
- Bilan de RIALTO investigations.
- Présentation du Plan Local de Formation Professionnelle 2012/2013.
- Transfert d'un emploi C de l'EMR de Monistrol/Loire au Puy.

En préalable aux débats, les représentants de FO DGFIP ont fait la déclaration suivante :

*« Le gouvernement a présenté son projet de budget pour 2013.*

*Sans surprise, le ministère des Finances qui ne fait à présent plus partie des ministères officiellement prioritaires, poursuit sa cure d'austérité engagée sous les gouvernements précédents : **2353 emplois supprimés** en 2013, une énième **réduction des crédits de fonctionnement de 4,6%**!*

*Même si, à cette date, nous n'avons pas connaissance des « arbitrages » entre directions, il ne fait nul doute que la Direction Générale des Finances Publiques, emblème de la RGPP, va être encore une fois en première ligne pour passer à la moulINETTE. La RGPP, c'est fini, nous a-t-on affirmé ! Qu'aurait-elle été si elle s'était poursuivie ?*

*Le maintien des suppressions d'emplois au nom de la sacro-sainte réduction des dépenses publiques va se traduire par **le non-remplacement de 3 agents sur 4** dans notre administration. Cette politique assassine contribuera un peu plus à la dégradation accélérée du service public et de l'exercice des missions, de plus en plus difficilement acceptable pour les usagers comme pour les personnels.*

*La **réduction du nombre des trésoreries**, programmée pour 2013, éloignera encore plus les usagers, notamment ceux, fragilisés par la crise, qui en ont le plus besoin.*

*Les traitements des fonctionnaires vont subir, une année encore, le gel du point d'indice, contribuant à l'aggravation de la perte de confiance et à la démoralisation des agents de l'Etat.*

*C'est sans doute ce que certains désignent sous le vocable de changement. En tout cas, pour Force Ouvrière, cette politique est la traduction, sinon d'une certaine continuité, du moins de la mise en œuvre du traité européen de stabilité, de convergence et de gouvernance qui impose comme seule solution à la crise de l'ensemble des économies européennes, des plans d'austérité à répétition supportés d'abord par les salariés.*

*Le seuil de l'intolérable est atteint ! Les personnels de notre administration sont non seulement démotivés, mais plus encore, écœurés par le sort qui leur est réservé.*

*Force Ouvrière 43 s'inscrit totalement dans la campagne de pétition nationale lancée par tous les syndicats des Finances Publiques qui exige, d'une part, le respect, par le ministre délégué au budget, du **plan de qualification 2012** que le gouvernement a remis en cause unilatéralement lors de la CAPN de catégorie B du 13 septembre, et **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois**, d'autre part.*

Pour sa part, Force Ouvrière DGFIP considère que **cette pétition ne constitue qu'une première étape de la mobilisation pour faire aboutir ces revendications**. FO DGFIP revendique également :

- L'arrêt des diverses restructurations et réformes en cours ; services de l'enregistrement et de la publicité foncière, restructuration du réseau comptable...
- la suppression du jour de carence,
- l'accès linéaire au 8<sup>ème</sup> échelon du C,
- l'arrêt de la baisse programmée des crédits de fonctionnement dans le budget 2013.

Les représentants du personnel Force Ouvrière sont enfin légitimement inquiets de la situation des crédits de fonctionnement des services de notre département. Ils ont été réduits de plus de 6% en 2012 par rapport à 2011, année déjà extrêmement tendue en matière de gestion.

La nouvelle ponction de 3,71% subie par l'ensemble de notre administration lors du collectif budgétaire du mois de juillet pour alimenter les ministères prioritaires, nous amène à vous poser la question suivante pour laquelle nous souhaitons une réponse franche et sans détour: vos services sont-ils en mesure de régler toutes les dépenses courantes d'ici la fin de l'année, ou bien **allez-vous vous trouver, dans un avenir plus ou moins proche, en cessation de paiement?** »

### **Réponse de la direction :**

1 – Au vu des extractions à la date du 31 août, la situation est bien meilleure que dans d'autres départements : nous avons consommé 62% de nos crédits, cela devrait donc passer.

*Les représentants FO n'ont pas obtenu de réponse sur les raisons pour lesquelles la direction fait alors la sourde oreille aux demandes des services (téléphones en panne, micros à bout de souffle, etc.)...*

2 – Sur la réforme « Services Enregistrement - Services de Publicité foncière », il a fallu une réflexion des représentants FO concernant une salle laissée vacante entre la CH et les nouveaux locaux de la CID pour que le directeur reconnaisse que la réorganisation pouvait s'envisager en 2013. En revanche il a affirmé que la direction ne s'était pas inscrite dans la réorganisation des services de fiscalité patrimoniale (FI).

Concernant CDI-SIP il a indiqué qu'il souhaitait que l'accueil de premier niveau se fasse au SIP et « l'expertise » en Pôle Départemental. Si cela se concrétise, FO se féliciterait d'avoir tenu bon sur la revendication de la nécessité de revenir à un cadastre de plein exercice. Pour ne pas perdre la face, la hiérarchie n'admet pas de reconnaître cette marche arrière pourtant c'est bien de cela qu'il s'agit. Que devient de l'antenne de Brioude, dans ce cas, qui a son propre plan cadastral informatisé ?

### **1- Projet d'installation Pôle fiscal et Le Puy St Jean :**

Le projet était la reprise de celui présenté au CHS du 4 septembre. Il intégrait certaines demandes présentées par les représentants FO à cette occasion, ainsi que celles formulées par les personnels transférés au rez- de- chaussée.

Pour Force Ouvrière, la marque principale de ce projet est son caractère étriqué :

- Etriqué financièrement : avec une enveloppe de 300 000€, la direction ne peut financer le déménagement de la CID à Terrasson. La cellule informatique l'a assuré avec l'aide de l'équipe de Budget Logistique. Face à notre étonnement, la direction nous expliqua qu'une entreprise privée, cela coûte cher. Pas la santé des collègues !
- Etriqué spatialement : l'examen de certains niveaux procure une sensation d'empilement des collègues, avec parfois à peine 10 m2 par agent, meubles de rangement compris, la palme revenant certainement au RDC subdivisé en aquariums.

Les représentants du personnel Force Ouvrière ont demandé à la direction d'apporter des garanties sur un certain nombre de points :

- **Le déménagement** du pôle fiscal et de la trésorerie du Puy St Jean sera assuré par une entreprise spécialisée ;
- **La garantie de bénéficiaire d'une place de parking pour tous les agents** : il est vraisemblable que ce soit la solution de la location de places de parking extérieur sur les zones vertes, la moins onéreuse, qui sera retenue. Il reste à définir les modalités d'attribution. Les représentants FO ont fait part de leur réserve quant à la facilité de trouver facilement des places aux heures d'embauche.

Ils ont également demandé les améliorations suivantes :

1-RDC : l'équipement du sas d'entrée en portes automatiques côté hall comme celles prévues pour l'extérieur. Cette demande aurait pour mérite de permettre aux personnes à mobilité réduite de rentrer sans problème et de protéger les collègues des excès climatiques. Mais elle se heurte à des problèmes de financement ...

2-RDC- 1<sup>er</sup> étage : soigner l'éclairage des bureaux occupés, à la verticale, par le chef du service SDF et les Services Sociaux, qui ne disposent que de très peu de fenêtres.

3-3<sup>ème</sup> étage : repousser de quelques dizaines de centimètres la cloison de séparation entre la trésorerie du Puy St Jean et le local de l'autocom, comme le proposait le rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail.

## **2- Bilan de RIALTO investigation :**

La Direction a présenté un bilan de l'expérimentation du module « Investigations » de l'application Rialto. Cet « outil » concerne essentiellement les collègues qui effectuent des vérifications de comptabilité d'entreprises, les vérificateurs. A la lecture on a envie de dire que la mariée est trop belle pour y croire : « *Globalement l'impact est majoritairement positif sur la conduite de la mission contrôle fiscal* », « *il permet une valorisation des investigations et une mémorisation* », « *il est une aide pour la stratégie de contrôle* », « *il optimise les échanges d'informations au sein du service et hors du service* ».

Tout cela peut paraître bel et bon, mais ce module c'est surtout la balise Argos attachée à la ceinture des vérificateurs ! Il répond à une suspicion ancienne selon laquelle ces collègues seraient bien trop libres dans leurs façons de mener leurs contrôles.

Si certains aspects peuvent séduire, notamment les collègues en début de carrière, son maniement est si contraignant et si chronophage, que son utilisation systématique risque de transformer fondamentalement le « métier » en le standardisant.

Les représentants FO ont manifesté leur opposition à la mise en œuvre de ce nouveau carcan et à son caractère obligatoire. Il n'y a pas si longtemps, lorsque les services avaient encore le temps et les moyens de fonctionner normalement, le dialogue entre le chef de brigade et l'agent permettait de répondre à toutes les attentes qui, veut-on nous faire croire, ont présidées à la création de ce module.

Sous couvert de mémorisation, de renforcement des échanges d'information entre services on veut nous vendre un canevas qui trace tous les moments du travail des vérificateurs, même au sein de l'entreprise. Quel agent agit dans le cadre d'un contrôle interne permanent ? Qui le supporte ?

Aujourd'hui, d'après les dires du directeur, seules les Directions régionales de vérifications doivent utiliser obligatoirement « Rialto investigation ».

Force Ouvrière se battra pour que la raison l'emporte et que cet outil reste facultatif.

### **3- Plan Local de Formation Professionnelle:**

Les représentants du personnel FO DGFIP ont observé que les formations étaient trop concentrées sur le dernier trimestre de l'exercice, ce qui amenait nombre de collègues à ne pas s'y inscrire, compte- tenu de la charge de travail qui s'alourdit au fur et à mesure que les emplois sont supprimés.

La direction a justifié cette densité par le besoin de formation des nouveaux arrivants...

Les représentants du personnel ont demandé si les modules de formation très pointus sur les marchés publics correspondaient à une demande : il nous a été répondu que l'enquête n'avait pas encore été réalisée.

Les représentants du personnel FO ont été surpris de découvrir dans ce plan des actions de « tutorat » par lesquelles des agents sont missionnés par la direction sur d'autres sites pour apprendre à leurs collègues l'utilisation d'un outil informatique, ou les former à des procédures. Le procédé consiste à utiliser les compétences de collègues, mais sans leur reconnaître la qualité de formateurs, et ainsi à ne pas leur verser des indemnités de formation. Il n'y a pas de petites économies...

Devant la menace brandie par FO, rejointe par la CGT, de voter contre ce plan si les personnels sollicités n'étaient pas reconnus comme formateurs, la direction a retiré les actions de tutorat et a évoqué l'éventualité de les requalifier en actions de formation. Compte- tenu de l'incertitude qui subsistait, les représentants du personnel se sont abstenus unanimement.


### **4- Transfert d'un emploi de catégorie C**

Le CT s'est prononcé favorablement pour le transfert de cet emploi de l'EMR de Monistrol/ Loire sur Le Puy, car il régularise le remplacement de Brice VALOUR, lauréat du concours de contrôleur, par Laurent ISLASSE, relevant de la résidence d'affectation locale du PUY

Les élus Force Ouvrière : **Chantal BONELLO, Jean Pierre COFFY- Jocelyne LIMAGNE, Philippe SAGNARD.**

 **FO DGFIP** à vos côtés,  
 **FO DGFIP** De votre côté.

### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b> (À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à	, la signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu